Au
Président du SDIS Nord
Monsieur Jacques HOUSSIN

18 rue de pas CS 20068
59028 Lille Cedex

A Lille, le 6 novembre 2023

<u>Objet :</u> Prime pouvoir d'achat

Monsieur Le Président,

Nous vous sollicitons afin de mettre à l'ordre du jour du prochain CST du 30 novembre 2023 la mise en place de la prime dite « de pouvoir d'achat » au sein de notre établissement. Effectivement celle-ci est prévue par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 et concerne les agents de la fonction publique territoriale.

Cette mesure est pour la CGT SDIS 59 une véritable nécessité pour l'ensemble des agents entrant dans les critères d'attribution, voici la réalité en quelques chiffres :

L'inflation annuel 2022 est de 5,2%, L'inflation annuel 2023 est estimé à 5,8%, l'augmentation des indices de valeur locative 2023 à 7,09%, Le litre de carburant à plus de 1,80€ , se nourrir correctement devient un luxe, la situation n'est plus tenable pour les employés territoriaux.

Durant Le covid-19, les émeutes, les tempêtes, les feux de forêts etc…. Les agents des SDIS ont été les oubliés de l'état, jamais une prime ne concernait les agents publics territoriaux depuis ces évènements.

Le temps est venu pour l'administration de reconnaitre l'engagement sans faille de l'ensemble des agents. Au-delà des discours ou l'attribution de médailles, vous pouvez envoyer un signe fort de la réciprocité de notre loyauté.

Les élus du conseil d'administration ont donc l'occasion, par le biais du décret sus visé, de récompenser comme il se doit les Femmes et les Hommes qui œuvrent dans l'intérêt commun chaque jour.

Certain de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, mes salutations respectueuses

Le Secrétaire Général,

Marc LEHOUCQ

Adresse postale : CIS Roubaix, 34 Boulevard de Mulhouse 59100 Roubaix.
Tel : 06.70.13.63.87 - Contact : sdis59cgt@gmail.com
Site Internet : http://cgtsdis59.e-monsite.com/
Facebook : CGT Sdis Nord – YouTube CGT SDIS 59